



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 mars 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 Mars 2000

**Lotissements 'Paul Emile Victor' et 'La Broche' - conventions avec GAZ  
DE FRANCE**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

**Excusés :**

*Adjoints :*

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200099

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Lotissements 'Paul Emile Victor' et 'La Broche' - conventions  
avec GAZ DE FRANCE**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la politique menée dans les lotissements communaux, la Ville de NIORT souhaite offrir aux acquéreurs des lots la possibilité d'utiliser le gaz naturel pour l'ensemble de ses usages en particulier le chauffage. Il a donc été prévu de desservir les lotissements "Paul Emile Victor" et "la Broche" en gaz naturel.

La Ville de NIORT et Gaz de France se sont rapprochés afin de fixer par convention les conditions dans lesquelles sera réalisée et financée l'alimentation en gaz naturel de ces deux lotissements.

Pour sa part, G.D.F. s'engage à prendre en charge l'extension des réseaux de gaz naturel pour les deux opérations.

La Ville de NIORT financera les branchements individuels au prix de 1.500 F par branchement (coffret fourni par G.D.F. compris) et assurera le relais entre G.D.F. et les acquéreurs en informant ceux-ci des engagements de G.D.F. et en communiquant à ce dernier les coordonnées des acquéreurs.

Aux termes de ces conventions, dans chacun des deux lotissements, dès lors que 12 constructions sur 20 seront alimentées en gaz naturel, G.D.F. reversera à la Ville de NIORT la somme de 1.000 F pour chaque lot alimenté.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec G.D.F..

Ces conventions concernent les lotissements Paul-Emile victor (13 constructions individuelles et 7 pavillons groupés réalisés par la SEMIE) et le lotissement de la Broche (14 maisons individuelles et 6 pavillons réalisés par la SEMIE).

*(M. Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)